
Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°1 : Taxe d'aménagement

COMMUNE DE LA ROCHETTE

Département de la Seine-et-Marne



Arrêt en date du :

Approbation en date du :

Ville de La Rochette



N° 11.096

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation	L'an deux mil onze Le trente novembre à vingt heures trente minutes
24 novembre 2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre YVROUD, Maire
Date d'affichage	
24 novembre 2011	En exercice : 22
Nombre de Conseillers	Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, Mme Josette TEREYGEOL, M. Laurent HUARD, M. Florent REGUILLO-LARA, M. Guillaume DE CLAVIERE (arrivé au point n°4 de l'ordre du jour), M. Jacques NICOLLE, M. Alain SARTORI, Mme Geneviève JEAMMET, M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, Melle Marie-Noëlle MALLIER, Melle Christelle TROUVE, Mme Christelle HORTAS, Mme Dominique STOLTZ, M. Jean-Louis BIANCO.
En exercice : 22 Présents : 17 Absents : 5 Votants : 21	Absents ayant donné pouvoir : M. Bernard ROUSSEAU donne pouvoir à M. Bernard WATREMEZ, M. Morgan EVENAT donne pouvoir à Melle Christelle TROUVE, M. Olivier TOURNAFOND donne pouvoir à M. Pierre YVROUD, M. Robert TROTTIN donne pouvoir à Mme Françoise FILIPPI. Absent non excusé : M. Eric CAILLOUEY M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Modification de la délibération n°11.081 du 27 septembre 2011 relative à l'instauration de la taxe d'aménagement communale - fixation du taux sur la zone d'activités " Verdoïa ".

Publié le 05-DEC. 2011
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Le Maire

Pierre YVROUD

Le Conseil municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°11.081 du conseil municipal en date du 27 septembre 2011 ;
- VU le courrier de la Direction Départementale des Territoires, Service urbanisme et développement des territoires, en date du 27 octobre 2011 ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de compléter les informations graphiques de la délibération n°11.081 du conseil municipal du 27 septembre 2011 par l'ajout d'un extrait cadastral permettant de définir le périmètre du secteur dit de la ZA Verdoia concerné par la majoration du taux de la taxe d'aménagement à 10 %, sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Après en avoir délibéré,

- **COMPLETE** la délibération n°11.081 du conseil municipal du 27 septembre 2011 en ajoutant un document graphique (extrait cadastral ci-joint) qui permet de définir le périmètre du secteur dit de la ZA Verdoia concerné par la majoration du taux de la taxe d'aménagement à 10 %, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- **DIT** que les termes de la délibération sont inchangés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre, les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
délivré en mairie de La Rochette
le 2 décembre 2011

Le Maire

Pierre YVROUD



En rouge : secteur dit de la ZA « VERDOLA »
En noir : limites communales



Ville de La Rochette



N° 11.081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation	L'an deux mil onze Le vingt sept septembre à vingt heures trente minutes
20 septembre 2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre YVROUD, Maire
Date d'affichage	
20 septembre 2011	En exercice : 22
Nombre de Conseillers	Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, M. Jean Pierre BONNARDEL, Mme Josette TEREYGEOL, Mme Françoise FILIPPI, M. Laurent HUARD, M. Florent REGUILLO-LARA, Melle Christèle TROUVE M. Jean-Louis BIANCO, M. Jacques NICOLLE, M. Alain SARTORI, M. Morgan EVENAT, M. Bernard ROUSSEAU, Mme Geneviève JEAMMET, Melle Marie Noëlle MALLIER, M. Olivier TOURNAFOND, M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Eric CALLOUEY, Mme Christelle HORTAS, M. Guillaume de CLAVIERE.
En exercice : 22 Présents : 20 Absents : 2 Votants : 21	Absents ayant donné pouvoir : Mme Dominique STOLTZ donne pouvoir à Françoise FILIPPI Absents non excusés : M. Robert TROTTIN Mme Christelle HORTAS a été élue secrétaire de séance.

Objet : Instauration de la taxe d'aménagement communale – fixation du taux sur la zone d'activités « Verdoña »



Publié le 29/9/ 2011
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
De Maire

Pierre YVROUD

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 331-15 ;

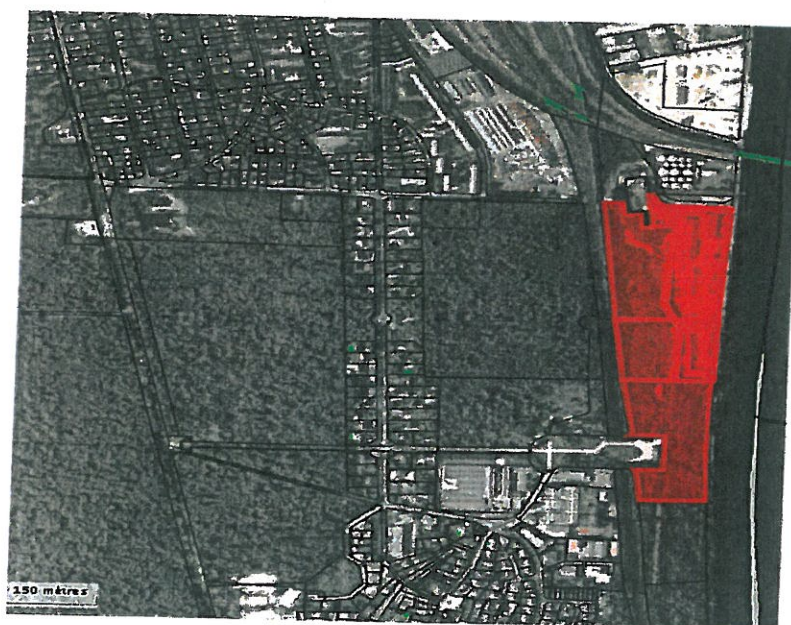
VU la délibération du 27 septembre fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie et de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

Secteur de la ZA Verdoia (voir extrait du cadastre ci-dessous) :

- Réalisation complète des réseaux de voirie,
- Réalisation des réseaux d'assainissement,
- Réalisation des réseaux électriques et électroniques,



DECIDE

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint un taux de 10 %
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du plan local d'urbanisme concerné à titre d'information ;

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'une année reconductible.

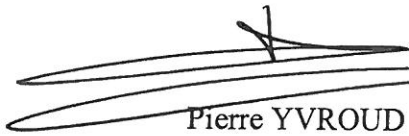
Elle est transmise au représentant de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département de la Seine-et-Marne au plus tard le 1^{er} jour du 2nd mois suivant son adoption.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre, les membres présents

Pour extrait certifié conforme,
délivré en mairie de La Rochette
le 29 septembre 2011

Le Maire


Pierre YVROUD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation	L'an deux mil onze Le vingt sept septembre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre YVROUD, Maire
Date d'affichage	
20 septembre 2011	En exercice : 22
Nombre de Conseillers	Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, M. Jean Pierre BONNARDEL, Mme Josette TEREYGEOL, Mme Françoise FILIPPI, M. Laurent HUARD, M. Florent REGUILLO-LARA, Melle Christèle TROUVE M. Jean-Louis BIANCO, M. Jacques NICOLLE, M. Alain SARTORI, M. Morgan EVENAT, M. Bernard ROUSSEAU, Mme Geneviève JEAMMET, Melle Marie Noëlle MALLIER, M. Olivier TOURNAFOND, M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Eric CALLOUEY, Mme Christelle HORTAS, M. Guillaume de CLAVIERE.
En exercice : 22 Présents : 20 Absents : 2 Votants : 21	Absents ayant donné pouvoir : Mme Dominique STOLTZ donne pouvoir à Françoise FILIPPI Absents non excusés : M. Robert TROTTIN Mme Christelle HORTAS a été élue secrétaire de séance.

Objet : Instauration de la taxe d'aménagement – fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale



Publié le 29/9/ 2011
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Le Maire

Pierre YVROUD

Le Conseil municipal

VU la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment en ses articles L 331-1 et suivants ;

DECIDE

- d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2nd mois suivant son adoption.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ont signé au registre, les membres
présents

Pour extrait certifié conforme,
délivré en mairie de La Rochette
le 29 septembre 2011

Le Maire

Pierre YVROUD

